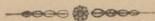


CHAPITRE QUATRIÈME.



L'ÉLECTION. — LES DEUX PRINCESSES.

A l'imitation du soleil qui commence à dorer les sommets des montagnes avant que d'éclairer les plaines et les vallées, la vérité rayonne d'abord sur les grands esprits avant que de pénétrer au milieu des masses du peuple.

Jean Locke ! Algernon Sidney ! En prononçant ces noms immortels, quel ami sincère du progrès et de la civilisation ne sent pas tressaillir son cœur ?

Les éternels principes proclamés par ces nobles amis de la liberté inspiraient les discours de la Convention, lorsque les anglicans et les tories

n'avaient recours qu'aux arguments sophistiques du Leviathan de Thomas Hobbes !

On ne cessa pas de continuer ces luttes infructueuses pendant trois semaines, malgré les vœux de la nation, exprimés par de nombreuses pétitions en faveur du prince d'Orange, malgré les sérieux dangers de l'inaction, malgré le morne souvenir de la révolution et des guerres civiles.

Une conférence des députés des deux chambres, dite conférence libre (*free conference*) avait été regardée comme la dernière ressource pour arriver à une réconciliation. Elle demeura sans résultat ¹.

C'est dans ces moments d'agitation et d'incertitude que le prince d'Orange fit appeler à Saint-James le marquis de Halifax, les lords Danby et Shrewsbury et quelques autres hommes d'État distingués.

Le visage de Guillaume était pâle et triste, son

¹ Journals of the House of Lords. Journals of the House of Commons. Parl. hist. Vol. V.

corps souffrant, fatigué par d'immenses travaux. Il n'y avait que le feu de ses yeux qui révélât encore son activité intellectuelle et la brûlante énergie de son ambition cachée.

« Je me suis tenu, leur dit-il, dans une complète inaction, afin de ne gêner en rien la liberté des débats. Je n'ai flatté ni intimidé personne. Ce que l'on veut, ce que tout le monde voudra, je n'y mettrai pas d'obstacle. On a parlé d'une régence, j'y consens volontiers. Il est possible que ce projet soit fort sage; mais que l'on se garde bien de songer à moi, qui ne puis accepter aucune *commission*, aucune dignité précaire et subordonnée à la vie d'autrui.

« Il en est, continua Guillaume, qui paraissent vouloir couronner la princesse Marie, ma femme. Sans doute, la princesse ne me refusera pas une grande part dans les affaires, et nul plus que moi n'apprécie, ne respecte plus les vertus de ma femme. Je ne veux en rien contrarier ses droits. Mais il est à propos que l'on sache ce que je veux, ce que je pense d'un tel projet en ce qui me re-

garde : *Je ne suis pas homme à prendre les ordres d'une coiffe, ni à tenir au trône seulement par les cordons d'un tablier* ¹.

« Je ne me mêlerai donc de rien, si on ne me charge pas de tout et ma vie durant. Quant à ceux qui ne penseraient pas comme moi, je le répète, qu'ils agissent comme ils l'entendront. Je n'ai pas la prétention d'y trouver à redire. Seulement, dans ce cas, ma retraite est déjà préparée. Les affaires de l'Europe m'appellent à la Haye.

« Je ne suis point de ceux, dit-il en terminant, qui se laissent séduire par les illusions de la royauté. Je saurai bien vivre sans la foule de soucis qu'on voit s'amasser autour d'elle ! Encore une fois, je ne la veux pas ou je la veux pour toujours. Mais je pense qu'après moi les enfants de la princesse Anne devront succéder à la couronne avant ceux que je pourrais avoir moi-même, si j'avais le malheur de perdre ma femme ². »

¹ By apron-strings).

² a. Rapin de Thoyras, Hist. d'Angl. XI, 156.

b. Burnet's Hist. of his own times. I, 820 et 821.

La princesse Marie d'Orange, dont le nom vient d'être prononcé dans ce grave discours, était la fille aînée du roi Jacques II et petite-fille, par sa mère, de lord Hyde de Clarendon, l'illustre historien. Des combinaisons politiques firent conclure (le 4 novembre 1677) son mariage avec le prince Guillaume III d'Orange. Rien de plus pénible que l'aspect de cette union conjugale !

Marie d'Orange était une de ces âmes douces et sensibles, se complaisant aux rêveries de la poésie, et n'aimant de ce monde que les jouissances d'un amour pur et vertueux. L'unique objet de sa sollicitude, c'était son époux, qui n'y répondit que par une indifférence dure et hautaine, par une froideur désespérante !

Toute la vie de cette gracieuse femme fut une suite non interrompue de dévouement pour un époux qui ne voyait dans son mariage qu'un moyen purement politique. C'était le sombre stoïcisme, l'énergie pratique et sévère d'un vieux Romain unie à l'aimable délicatesse d'une suave fille de la Grèce.

Eclatante de grâce et de beauté, et douée d'une vive intelligence, cette princesse n'avait qu'un seul défaut, défaut impardonnable aux yeux de Guillaume, c'était de ne lui avoir point imposé les douces obligations de l'amour paternel.

Un puissant parti dans le Parlement avait eu l'intention de conférer la couronne à la princesse Marie d'Orange seule, afin de sauver la dernière ombre de la légitimité. Le comte de Danby lui avait écrit qu'il voulait et qu'il pouvait l'élever sur le trône de l'Angleterre. « Je suis la femme du prince d'Orange, avait répondu Marie, et je n'accepterai aucun rang hors de la soumission que je dois à mon mari. Je vous déclare que je regarderai comme mes ennemis tous ceux qui pourraient tenter de séparer mes intérêts des intérêts du prince Guillaume. »

Elle envoya cette réponse et la lettre de lord Danby à son époux, qui ne la remercia même pas, affectant de ne voir dans cet acte de fidélité que l'accomplissement rigoureux d'un devoir.

Le 12 février, la princesse Marie d'Orange, ar-

rivée de Hollande, entra au palais de Saint James, dans les appartements de son père, malheureux et fugitif. On la voyait sereine et le sourire sur les lèvres. Toute la cour s'indignait de cette absence de tout sentiment filial ; et même le plus poli des courtisans, Gilbert Burnet, le spirituel historien, osa lui adresser une question à ce sujet¹. Elle lui répondit qu'elle avait l'âme navrée de douleur, qu'elle pleurait le triste sort de son père infortuné, mais qu'elle s'efforçait, pour la satisfaction de son époux, de ne lui montrer qu'un radieux visage.

Guillaume est inexcusable d'avoir méconnu une épouse qui sacrifiait ainsi à l'ambition de son mari la splendeur du trône et les regrets de l'amour filial !

Ce dévouement conjugal ne fut point imité par sa sœur, la princesse Anne. Le prince George de Danemarck, son époux, jeune homme de peu d'esprit, n'avait d'autre titre à ses yeux que celui de

¹ Voir les notes et pièces justificatives.

père de ses enfants. Mais l'altière et intelligente princesse subit comme sa sœur l'influence de la supériorité des talents de Guillaume III. En quittant le camp de Jacques II, elle avait approuvé l'entreprise de son beau-frère, et lié son avenir à la fortune du prince d'Orange.

Lady Churchill, plus tard duchesse de Marlborough, femme ambitieuse, intrigante, avare, mais pleine d'intelligence et d'énergie, exerça aussi une grande influence sur le caractère fier, mais faible, de la princesse Anne. Guillaume, qui savait lire dans les replis du cœur humain, dota généreusement la favorite, et sa belle-sœur fut entièrement assujettie à sa volonté ¹.

La renonciation des deux princesses, et surtout la sage fermeté de la déclaration du prince d'Orange, changèrent rapidement, et d'une manière efficace, les résolutions de la Chambre des Lords.

¹ a. Récit de la révolution de 1688, par le duc de Buckingham, P. 57 (traduction de M. Guizot).

b. Relation de la conduite que la duchesse de Marlborough a tenue à la cour. Trad. de l'angl. A la Haye, 1742.

Voyant la balance du succès pencher inévitablement du côté de Guillaume, les tories et les anglicans lui abandonnèrent toute la puissance avec une précipitation aussi pusillanime que dangereuse à la liberté!

Le 5 février, la haute Chambre adhéra, par son vote, au grand vote des Communes, qui prononçait l'abdication de Jacques II et la vacance du trône.

Le 7 février, le comte de Danby monte à la tribune au milieu d'un silence universel. Il propose de décerner la couronne au prince Guillaume III et à la princesse Marie d'Orange. Le succès de cette motion fut assuré par une majorité de 20 voix (65 voix contre 45) ¹.

« Résolu, par les seigneurs spirituels et temporels, assemblés à Westminster, que le prince et la princesse d'Orange seront déclarés roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande et des do-

¹ a. Journals of the House of Lords. — Mémoires de Berwick, p. 331-334. — Mémoires de Jacques II. Vol. IV, p. 2 et suiv.

b. Alex. Cunningham's history of Great-Britain, translated from the latin Mss. Vol. I.

maines qui en dépendent ; que la couronne et la dignité royale de ces royaumes et domaines seront possédés par eux, prince et princesse, et par celui des deux qui survivra, et pendant la vie de celui qui vivra le plus longtemps ; *que l'administration du gouvernement sera seulement en la personne du prince d'Orange, et exécutée par lui au nom desdits prince et princesse pendant leur vie; qu'après leur mort, la couronne et dignité royale desdits royaumes et domaines appartiendra aux héritiers issus de ladite princesse; à défaut de cette lignée, à la princesse Anne de Danemark et aux héritiers issus d'elle; à défaut de cette lignée, aux héritiers du prince d'Orange; à défaut de cette lignée, à telle personne et en telle manière qu'il sera limité et ordonné par acte du Parlement* ¹. »

C'est donc sans aucun contrat de garantie, sans aucune condition que cette aristocratie aveuglée voulait disposer du pouvoir royal, ce grand élé-

¹ a. Parl. hist. Vol. V.

b. Dalrymple, Memoirs. I. 273. — Rapin-Thoyras, l. c.

ment de la destinée d'une nation ! C'est donc sans aucune utilité pour la liberté, sans aucun avantage pour les droits du peuple qu'elle voulait, après une glorieuse révolution, se prosterner devant un roi nouveau ! Était-ce pour cela qu'on avait tenté les périls de l'insurrection ? Était-ce pour un tel résultat qu'on avait encouru la vengeance sanglante d'un roi puissant ? que l'on s'était exposé aux horreurs de la guerre civile ?

Les membres de la Chambre des Communes s'opposèrent à cette criminelle imprudence avec une modération salutaire. Une commission des Communes rédigea une déclaration des droits publics. Le rapport de la commission était en deux parties : la première contenait les articles constatant des anciens droits ; la seconde proposa une nouvelle loi pour réformer de vieux abus.

La Chambre des Lords ne donna son assentiment qu'à la première partie du rapport, et elle accorda à l'esprit novateur des Communes le changement des anciens serments d'allégeance et de suprématie.

Le 13 février, une foule immense se pressait autour du palais de Whitehall, où l'on voyait, dans la salle des banquets, le prince d'Orange et la princesse Marie, sous un superbe baldaquin ¹. Vis-à-vis du trône siégeaient les membres des deux Chambres de la Convention qui écoutèrent attentivement la voix sonore du clerc de la couronne. Le sujet de cette lecture solennelle fut la mémorable déclaration des lords spirituels et temporels, et des Communes.

On énuméra, dans ce document parlementaire, les causes du détronement du roi Jacques II, et de l'élection de Guillaume III. On y rappela au nouveau souverain les anciens et indubitables droits, et les libertés imprescriptibles du peuple anglais.

On y déclara illégaux et pernicieux :

1) Le prétendu pouvoir de suspendre les lois, ou l'exécution des lois par l'autorité royale, sans le consentement du Parlement.

¹ a. Mém. de Jacques II. Vol. IV, p. 56.

b. Lettres de M^{me} de Sévigné. Édit. de M. Grouvelle, vol. VII, p. 16 et 29.

2) La commission pour former le dernier tribunal ecclésiastique, et toutes les commissions, et tous les tribunaux d'une nature semblable.

3) La levée des impôts, sans le consentement du Parlement.

4) Tous les emprisonnements et toutes les persécutions des sujets pour cause de pétitions; car le droit de pétition est le droit de tous les sujets.

5) Toute levée de troupes dans les temps de paix, si ce n'est avec le consentement du Parlement.

On y permit aux protestants de porter pour leur défense des armes d'après leur rang et les règlements de la loi.

On y permit la liberté des élections et des discussions parlementaires, ainsi que le retour régulier des jurys. « Pour la satisfaction à donner à tous les griefs, continue la déclaration, et pour réformer, préserver et consolider les lois, des parlements doivent être convoqués *fréquemment*. »

Quant à l'ordre de succession, on répéta la résolution de la Chambre des Lords du 7 février.

Le marquis de Halifax, speaker de la Chambre des lords, offrit ensuite la couronne au prince et à la princesse, au nom des deux Chambres.

Le prince répondit, en propres termes :

« Milords et Messieurs,

« Vous ne pouviez nous donner une plus grande preuve de votre confiance. Nous en estimons davantage ce que vous nous offrez, et nous l'acceptons avec reconnaissance.

« Comme en venant ici, je n'avais pas d'autre intention que de conserver votre religion, vos lois et vos libertés, vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de les maintenir sains et saufs, et que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour le bien et la gloire de cette nation¹. »

La nation salua avec des cris d'allégresse le roi de son choix et de son affection. Les whigs triomphaient. Seuls, les tories et les anglicans

¹ The history of K. William III. (By Boyer.) London, 1703.

étaient dans une situation étrange et incertaine. Pleins de joie à cause de l'heureuse issue de la révolution, pleins de crainte à cause du hardi scepticisme et de la tolérance de Guillaume, ils regardaient son avènement au trône, pour parler le langage du poète ¹, *avec un œil serein et l'autre œil humide, alliant la gaieté aux funérailles et les accents funèbres au chant nuptial.*

¹ Shakespeare
